



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Objectifs du Conseil fédéral 2010

Volume II

Objectifs du Conseil fédéral 2010- volume II

Décision du Conseil fédéral du 4 novembre 2009

Introduction.....	3
Chancellerie fédérale	4
Département des affaires étrangères.....	6
Département de l'intérieur	11
Département de justice et police	16
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	20
Département des finances	22
Département de l'économie	25
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.....	31

Editeur: Chancellerie de la Confédération suisse
ISSN: 1422-4534
Art. n° 104.614.F

Diffusion: OFCL, vente des publications fédérales, CH-3000 Berne
www.bundespublikationen.admin.ch
Egalement disponible sur Internet: www.admin.ch

Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral (programme de la législature, objectifs annuels). La Chancellerie fédérale assiste le gouvernement dans cette tâche de coordination et de planification (cf. art. 30 et 32 LOGA).

La planification annuelle des départements ne comprend pas uniquement leurs propres objectifs; elle doit également intégrer les objectifs annuels du Conseil fédéral. Les départements sont toutefois responsables de leurs objectifs. Ils sont libres de préciser – et surtout de concrétiser – les objectifs du Conseil fédéral, qui donnent le cadre, ou de les reprendre tels quels. De même, ils peuvent allonger la liste des objectifs annuels du Conseil fédéral, en lui ajoutant principalement des objets relevant de leur compétence.

Cette adéquation sur le fond se reflète dans la présentation des objectifs. Pour faciliter la communication des niveaux gouvernemental et départemental, nous avons adopté une présentation uniforme et synoptique des objectifs des départements et des mesures prévues pour les réaliser, ce qui permet d'avoir rapidement une vue d'ensemble des activités planifiées.

Les objectifs 2010 des départements fédéraux et de la Chancellerie fédérale serviront de base à la rédaction du Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2010 (Rapport de gestion, volume II), que le Conseil fédéral approuvera au printemps 2011.

Explication des signes:

* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2010

Chancellerie fédérale

Objectif 1: Préparation de modifications législatives selon le calendrier prévu

- ▶ La modification de l'ordonnance sur les droits politiques (en réponse à l'iv. pa. Lombardi 08.515) est soumise à l'approbation du Conseil fédéral selon le calendrier prévu.
- ▶ Les modifications législatives nécessaires à la mise en œuvre de la question Remo Gysin 07.1055 sont examinées après avoir entendu les cantons.
- ▶ Le projet de modification de l'annexe de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (types d'unités faisant partie de l'administration fédérale décentralisée) est soumis au Conseil fédéral.
- ▶ Le projet de modification de l'ordonnance sur l'organisation de la Chancellerie fédérale (en réponse à la motion Laubacher 04.3755) est soumis au Conseil fédéral. Les travaux nécessaires à la mise en œuvre sont achevés au 1er trimestre 2010.

Objectif 2: Participation à la réforme de la direction de l'Etat

- ▶ La Chancellerie fédérale a achevé au 1er semestre 2010 les travaux lui incombant dans la perspective du message additionnel sur la réforme de la direction de l'Etat.*

Objectif 3: Renforcement de la politique linguistique

- ▶ Se fondant sur la nouvelle ordonnance sur les langues, la Chancellerie fédérale a examiné son rôle dans la politique menée par la Confédération dans le domaine des langues officielles. Elle a établi et adopté un catalogue de propositions concernant les mesures à adopter, notamment la stratégie de communication.

Objectif 4: Détection avancée des évolutions et des tendances touchant l'Etat, la société et l'environnement

- ▶ Le nouvel état-major de prospective est constitué et a commencé à travailler au 1er semestre 2010.
- ▶ Les éléments nécessaires à l'établissement du rapport «Défis» sont prêts au 2e semestre 2010.

Objectif 5: Mise en œuvre optimale des projets stratégiques selon le calendrier

- ▶ GEVER (gestion des dossiers, gestion des mandats et processus) est opérationnel à la Chancellerie fédérale au 2e semestre 2010. Les conditions organisationnelles qui permettront à la direction de lancer l'exploitation sont élaborées et décidées.
- ▶ Le nouveau système informatique du Centre des publications officielles (CPO) est entré en production au 2e semestre 2010.
- ▶ Le renouvellement de l'infrastructure technique en vue de l'élection du Conseil national en 2011 est achevé au 1er semestre 2010. L'infrastructure et opérationnelle au 2e semestre.

Objectif 6: Accomplissement des tâches optimal et conforme aux processus et aux objectifs

- ▶ Un règlement pratique et conforme aux bases légales est disponible au 2e semestre 2010.
- ▶ Une stratégie de développement destinée aux cadres, aux gestionnaires de projet et aux spécialistes est établie au 1er semestre 2010 et mise en œuvre à partir du 2e semestre.
- ▶ Pour assurer la continuité des affaires, les scénarios les plus probables de situations extraordinaires sont documentés et approuvés au 1er semestre 2010. Les responsables sont formés.

Département des affaires étrangères

Objectif 1: Approfondissement des relations avec l'UE

- ▶ Il est procédé à une évaluation des instruments de la politique européenne de la Suisse.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité sont achevées.
- ▶ Les négociations ayant trait au système GALILEO de navigation par satellites sont achevées.*
- ▶ Les éventuelles négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.*
- ▶ La décision de principe relative au lancement des négociations et à leurs contenus avec la Commission européenne est prise pour la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH) et les éventuelles négociations sont entamées.*
- ▶ Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont conclus, voire signés avec la Bulgarie et la Roumanie.
- ▶ Les négociations se sont poursuivies dans le secteur agroalimentaire et dans celui de la santé publique. Les éléments-clefs ont été définis.*
- ▶ La procédure de consultation dans le domaine de la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) avec l'UE est lancée.

Objectif 2: Consolidation et développement du réseau de relations bilatérales

- ▶ La mise en œuvre des déclarations d'intention visant à approfondir et à systématiser les relations bilatérales avec divers pays partenaires se poursuit. La priorité est donnée aux partenaires stratégiques désignés par le Conseil fédéral avec lesquels ont été conclus des mémorandums d'entente.
- ▶ L'évaluation des pays de concentration et des programmes spéciaux est initiée en vue du prochain «message sud».

Objectif 3: Consolidation du rôle de la Suisse en tant qu'État hôte

- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé au cours du premier semestre 2010 le troisième message relatif au projet immobilier OMC concernant l'ajout d'un bâtiment annexe.*
- ▶ Si, en décembre 2009, la Conférence des ministres de la Francophonie retient la candidature de la Suisse pour accueillir le XIIIe Sommet de la Francophonie, la rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement des pays francophones a lieu à Montreux en octobre 2010, à la satisfaction des Etats membres de la Francophonie.

Objectif 4: Renforcement de la présence de la Suisse dans les organisations internationales

- ▶ La campagne pour la candidature de la Suisse à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2010–2012 est menée. Le potentiel d'échange de votes a été épuisé et les ambassades suisses ont été associées à la campagne.
- ▶ La campagne pour la candidature de la Suisse à la présidence de la 65e session de l'Assemblée générale de l'ONU est menée. Les avantages de la candidature suisse ont été portés à l'attention de l'instance de vote.
- ▶ La Suisse participe activement aux travaux destinés à promouvoir l'efficacité et la transparence au sein du système des Nations Unies. Dans le cadre des discussions sur la question de la réforme du Conseil de sécurité – notamment de ses méthodes de travail –, elle a joué un rôle constructif, aussi bien dans les négociations intergouvernementales que dans les contacts directs avec les membres du Conseil de sécurité.
- ▶ L'initiative visant à un meilleur respect des principes de l'Etat de droit et à des procédures plus transparentes en ce qui concerne les sanctions de l'ONU est poursuivie.
- ▶ La Suisse a achevé sa présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU sur un bilan positif et a apporté des contributions constructives aux négociations sur le budget de l'ONU, dans le sens d'une limitation de la croissance des dépenses.
- ▶ La Suisse a présidé avec succès, jusqu'à fin juin 2010, la Réunion spécifique sur le Burundi de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies. Dans le cadre de ce mandat, mais aussi d'une manière plus générale, elle a apporté son concours au réexamen de l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies, prévu pour 2010.
- ▶ Dans l'exercice de la présidence du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, la Suisse s'est employée à ce que l'organisation strasbourgeoise se recentre à nouveau sur ses domaines d'excellence (Etat de droit, droits fondamentaux, démocratie).
- ▶ Conjointement avec ses partenaires, elle a œuvré en faveur d'un consensus viable sur les réformes à moyen et à long terme de la Cour, qui soient à même de garantir pour l'avenir le rôle et le fonctionnement de la Cour.

Objectif 5: Poursuite de la réorganisation du département

- ▶ Le regroupement de services et de compétences est intervenu.
- ▶ Une politique du personnel cohérente pour l'ensemble du département est mise en œuvre.
- ▶ Les modifications de l'ordonnance sur l'organisation du DFAE du 29 mars 2000 (Org DFAE) rendues nécessaires par la réorganisation sont élaborées et l'ordonnance est approuvée par le Conseil fédéral.
- ▶ La modernisation des affaires consulaires est initiée et les services du département concernés regroupés au sein d'une nouvelle entité.
- ▶ La mise en œuvre de l'acquis de Schengen au sein des représentations suisses à l'étranger est assurée. Dans un esprit de partenariat avec d'autres Etats Schengen, la Suisse recourt à l'instrument de la représentation des intérêts en matière de visas et/ou participe à des centres communs de traitement des demandes de visas.
- ▶ Les représentations suisses à l'étranger sont en mesure de délivrer des passeports biométriques.
- ▶ L'allocation des ressources dans le réseau est adaptée en fonction des résultats de l'évaluation systématique des intérêts suisses en jeu; en tant qu'elles relèvent de sa compétence, les décisions topiques ont été prises par le Conseil fédéral.

Objectif 6: Engagement de la Suisse en faveur des droits humains et du droit international humanitaire

- ▶ Le message concernant l'approbation de la Convention du 30 mai 2008 sur les armes à sous-munitions a été adopté par le Conseil fédéral.*
- ▶ Le message concernant l'approbation de la Convention internationale du 20 décembre 2006 pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées a été adopté par le Conseil fédéral.*
- ▶ Le rapport sur le droit international humanitaire et les conflits armés actuels (qui donne suite au postulat de la Commission de politique extérieure RS 08.3445) a été approuvé.
- ▶ Le deuxième et le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant a été approuvé.

Objectif 7: Poursuite de la coopération au développement, de la coopération avec les pays de l'Est et de l'aide humanitaire

- ▶ Le rapport sur l'efficacité de l'action de la DDC dans le secteur de la «sécurité alimentaire» a été publié.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance du Rapport 2010 de la Suisse sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement soumis à l'ONU.*
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le message permettant à la Suisse de participer à l'augmentation de capital des banques de développement multilatérales, tout comme à la reconstitution des ressources des Fonds africain et interaméricain de développement.*
- ▶ Les recommandations du rapport DAC Peer Review 2009 sont examinées et les mesures nécessaires pour leur mise en œuvre sont initiées.
- ▶ L'élaboration du deuxième Rapport 2010 de la Suisse sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement a renforcé la cohérence des politiques suisses pour le développement.
- ▶ Le Comité interdépartemental pour le développement et la coopération internationaux (CIDCI) a contribué à une meilleure cohérence entre les politiques sectorielles et la politique de développement.
- ▶ Les messages sur l'augmentation et la prolongation des crédits-cadre pour la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Confédération et de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI ont été adoptés.*
- ▶ La politique migratoire de la Suisse est renforcée, notamment par des actions qui protègent les migrants dans leur région d'origine.
- ▶ Les activités des trois programmes globaux (changement climatique, sécurité alimentaire, migration) ont été développées et ont une incidence sur les dispositifs normatifs nationaux et internationaux.

Objectif 8: Promotion de la paix et prévention des conflits

- ▶ Le rapport du Conseil fédéral sur sa stratégie globale dans les domaines de la promotion de la paix et du désarmement a été adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris connaissance du Rapport annuel sur l'utilisation du crédit-cadre 2008–2011 et des progrès accomplis dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme.*
- ▶ Le Rapport sur la politique extérieure de la Suisse en matière de droits de l'homme (2008 à 2011) a été approuvé par le Conseil fédéral.*
- ▶ La Suisse s'est engagée pour que la tenue du Congrès mondial contre la peine de mort à Genève, du 24 au 26 février 2010, soit un succès.
- ▶ La création du Centre de compétence dans le domaine des droits de l'homme décidée par le Conseil fédéral a été activement soutenue.
- ▶ La Suisse a élargi le cercle des pays qui soutiennent l'«Agenda pour les droits humains» et appartient, avec d'autres Etats à un core group travaillant à sa mise en œuvre progressive.
- ▶ Les mesures de soutien au désarmement non prolifération sont engagées.

Objectif 9: Développement du réseau de contacts avec des décideurs et des prescripteurs importants de la sphère politique (affaires publiques et relations publiques)

- ▶ Les contacts avec les acteurs pertinents de la place financière ont encore été développés et ont bénéficié d'un soutien.
- ▶ Les stratégies de la communication internationale mises en œuvre aux Etats-Unis et en Allemagne, en particulier dans les relations avec des partenaires du monde politique et des médias, ont contribué de façon substantielle à la sauvegarde des intérêts de la Suisse. Une évaluation de ces mesures a été établie à l'intention du Conseil fédéral, qui a pris une décision concernant la poursuite de ces stratégies de communication aux Etats-Unis et en Allemagne.
- ▶ La Suisse a mis à profit sa présence à de grands événements internationaux (exposition universelle de Shanghai et Houses of Switzerland aux Jeux Olympiques de Vancouver).

Département de l'intérieur

Objectif 1: Aide aux hautes écoles et encouragement de la recherche

- ▶ Le message relatif à la révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) est approuvé.*
- ▶ Le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant l'année 2012 est approuvé.*
- ▶ Les nouveaux programmes nationaux de recherche PNR (cycle de sélection 2008/2009) sont décidés et le FNS est chargé de les mettre au concours.
- ▶ Les décisions relatives à la création de nouveaux pôles de recherche nationaux PRN (3e série) sont prises et les contrats respectifs avec le FNS sont approuvés.
- ▶ L'évaluation de la recherche de l'administration fédérale est achevée et le Conseil fédéral en est informé par un rapport final.

Objectif 2: Positionnement de la Suisse dans l'espace européen de la recherche et de la formation

- ▶ Le message portant approbation de la participation de la Suisse à la phase I du projet européen XFEL est approuvé.*

Objectif 3: Statistique fédérale

- ▶ Les ordonnances qui se basent sur la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, notamment l'ordonnance sur les relevés statistiques, sont examinées et les modifications proposées sont approuvées.

Objectif 4: Assainir les assurances sociales et garantir leur avenir

- ▶ Le message relatif à la révision 6b de l'assurance-invalidité (deuxième série de mesures de la 6e révision), qui a pour objet l'assainissement financier à long terme et la stabilisation de l'AI, est approuvé.*
- ▶ Tous les préparatifs sont faits pour qu'un fonds AI distinct puisse être opérationnel dès le 1er janvier 2011.*
- ▶ La décision relative aux mesures de garantie à long terme de la prévoyance vieillesse à intégrer dans le projet mis en consultation est prise.*
- ▶ Le taux de cotisation APG est adapté à la couverture des besoins au 1.1.2011.*

Objectif 5: Politique familiale

- ▶ Le registre des allocations familiales est constitué et peut entrer en service le 1er janvier 2011.*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial des enfants est approuvé.*

Objectif 6: Politique de l'enfance et de la jeunesse

- ▶ Une contribution de la Confédération, en termes de finances et de personnel, est décidée en vue de la réalisation d'un programme national de prévention et de réduction de la violence juvénile.*
- ▶ L'ordonnance dans le domaine des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance et de la jeunesse est approuvée.*
- ▶ Le message et le projet de révision de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse sont approuvés.*

Objectif 7: Lutte contre la pauvreté

- ▶ La stratégie de lutte contre la pauvreté du Conseil fédéral est présentée au public dans le cadre d'une conférence nationale. Le concept de la mise en œuvre de la stratégie est adopté par le groupe de pilotage.

Objectif 8: Poursuite de la réglementation de la médecine humaine

- ▶ La procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur les professions médicales et des ordonnances afférentes est ouverte.*
- ▶ Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPT, 2e étape) sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.*
- ▶ Les résultats de la procédure de consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (loi sur la procréation médicalement assistée) sont disponibles. Le Conseil fédéral a arrêté la marche à suivre.*

Objectif 9: Endiguement des coûts de la santé – promotion de la santé

- ▶ Le message concernant la révision totale de la loi sur les épidémies est approuvé.*
- ▶ Le programme national VIH&IST 2011–2015 est approuvé, ce qui pose les bases permettant de lutter contre les maladies sexuellement transmissibles qui relèvent de la santé publique (notamment le VIH, mais aussi la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia), voire de les prévenir.*
- ▶ La pandémie H1N1 est maîtrisée. La stratégie de lutte est évaluée et les propositions d'amélioration sont mises en œuvre.
- ▶ La stratégie de l'Office fédérale de la santé publique et de ses partenaires contre la tuberculose est approuvée.
- ▶ La stratégie nationale pour l'élimination de la rougeole est approuvée.
- ▶ Le rapport, élaboré à l'attention du Conseil fédéral, sur les bases légales visant à réglementer les applications de la cybersanté (p. ex., dossier électronique du patient) est disponible.
- ▶ Les principaux éléments permettant de mettre en œuvre la stratégie de la Confédération en matière de qualité dans le système suisse de santé, tels que les objectifs, les champs d'application et le financement, sont clarifiés.
- ▶ Les mesures prises par le Conseil fédéral le 1.7.2009 dans le domaine des médicaments sont mises en œuvre. D'autres mesures visant à réduire les coûts sont en préparation au niveau de l'ordonnance.
- ▶ Les délibérations parlementaires des révisions en cours de la LAMal sont activement soutenues et accompagnées.

Objectif 10: Ampleur des adaptations à la législation de l'UE sur les produits chimiques: clarifications

- ▶ La décision de principe relative au lancement des négociations et à leurs contenus avec la Commission européenne est prise pour la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH) et les éventuelles négociations sont entamées.*

Objectif 11: Révision de la loi sur les denrées alimentaires

- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur les denrées alimentaires est approuvé.*

Objectif 12: Application du principe de la source officielle unique aux avertissements émis en cas de danger naturel

- ▶ En 2007, le Conseil fédéral a chargé le DFI de créer, en coopération avec le DDPS et le DETEC, les bases légales nécessaires à la mise en place d'une source officielle unique pour les avertissements lancés en cas de danger naturel. La nouvelle réglementation de 2009 fixant les compétences et les processus des services de la Confédération chargés d'alerter les organes d'intervention et la population de manière homogène sera mise en œuvre à partir du second semestre de 2010.

Objectif 13: Les Archives fédérales suisses soutiennent le programme de gestion des affaires de la Confédération (GEVER)

- ▶ L'administration reçoit, aux fins d'assurer une gestion des documents qui ménage les ressources, des conseils compétents pour l'introduction de GEVER, le records management et l'évaluation prospective (sélection).
- ▶ La solution pour l'archivage des dossiers électroniques émanant des systèmes GEVER et des banques de données relationnelles (archives numériques) est mise en œuvre sur le plan de l'exploitation.

Objectif 14: Encouragement et diffusion de la diversité culturelle

- ▶ La procédure de consultation concernant le message sur l'encouragement de la culture est ouverte.
- ▶ Les nouveaux régimes d'encouragement du cinéma 2011-2014 sont rédigés.

Objectif 15: Promotion de l'égalité salariale entre femmes et hommes pour un travail de valeur égale

- ▶ Une journée nationale de travail portant sur le thème de l'égalité salariale organisée à l'intention des responsables du personnel et des cadres dirigeants a eu lieu.
- ▶ Un projet pilote destiné à vérifier la politique salariale des prestataires de services dans le cadre des marchés publics a été soutenu sur le plan technique.

Objectif 16: Adoption de rapports de base

- ▶ Le rapport sur la pénurie de personnel qualifié en sciences et techniques, élaboré en réponse aux postulats Hochreutener 07.3538, Recordon 07.3747 et Widmer 07.3810, est approuvé.*
- ▶ Le rapport sur la structure de la protection sociale en cas de perte de gain, élaboré en réponse au postulat Schenker 09.3655 «Assurance générale du revenu», est approuvé.*
- ▶ Le rapport sur la transparence dans la prévoyance professionnelle, élaboré en réponse au postulat Robbiani 06.3783 «Transparence dans la prévoyance professionnelle», est approuvé.*
- ▶ Le rapport sur les éventuelles mesures à prendre pour protéger les enfants et les adolescents de la violence au sein de la famille, élaboré en réponse au postulat Fehr 07.3725 «Violence au sein de la famille. Protection des enfants et des jeunes », est approuvé.*
- ▶ Le rapport sur la situation des médecins de premier recours en Suisse, élaboré en réponse aux postulats 07.3279 de la CSSS-E et 07.3561 de la CSSS-N, est approuvé.*
- ▶ Le rapport sur les mesures à prendre pour garantir la protection des données relatives aux assurés en tant que patients, en réponse au postulat Heim 08.3493, est approuvé.*
- ▶ Le rapport comportant des lignes directrices pour une politique cohérente en matière de dépendances, élaboré en réponse au postulat Fehr 09.3665, est approuvé.*

Département de justice et police

Objectif 1: Sécurité et lutte contre la criminalité

- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la révision de la partie générale du code pénal et décidé de la suite de la procédure.
- ▶ La consultation sur la modification du code pénal portant mise en œuvre de l'art. 123b Cst. (initiative «Imprescriptibilité») est ouverte.
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant l'adoption d'une nouvelle législation fédérale en matière de police et a décidé de la suite de la procédure.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et à la réglementation légale de la protection extraprocédurale des témoins et décidé de la suite de la procédure.*
- ▶ Le message relatif à la révision de la loi sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication est adopté.
- ▶ Le message concernant la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité est adopté.*
- ▶ Le schéma directeur visant la mise en place de structures et de processus pour lutter contre la cybercriminalité est soumis à la cheffe du département pour approbation.
- ▶ Accord de coopération avec l'Union européenne en vue de faciliter l'échange d'empreintes digitales, de profils ADN et de données sur les détenteurs de véhicules (Traité de Prüm) : le Conseil fédéral a arrêté une décision clarifiant le mandat en vue de l'ouverture de négociations et les modalités de financement de la mise en œuvre.
- ▶ Le message concernant le traité d'entraide judiciaire avec l'Argentine est adopté.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé le texte du traité sur le transfèrement des personnes condamnées conclu avec le Pérou et en a autorisé la signature.

Objectif 2: Mise en œuvre de Schengen / Dublin

- ▶ L'établissement d'un passeport 2010 peut être demandé en Suisse.
- ▶ Le message relatif à la reprise des développements concernant le Fonds pour les frontières extérieures et à la convention additionnelle avec la Communauté européenne en vue de la participation de la Suisse à ce fonds est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a arrêté la décision autorisant la signature et l'application provisoire de cette convention additionnelle.*
- ▶ Les développements de l'acquis de Schengen notifiés à la Suisse, concernant par exemple le code communautaire des visas, sont repris et mis en œuvre dans le délai prescrit de deux ans ou l'UE a accepté un éventuel dépassement de délai.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté, par voie d'ordonnance, les dispositions d'exécution requises pour transposer, dans le droit national, le code communautaire des visas (instrument unique reprenant tous les textes juridiques pertinents du régime Schengen concernant la délivrance de visas). *
- ▶ La Suisse délivre des visas Schengen contenant des données biométriques.
- ▶ Les conditions sont créées pour permettre à certains États d'émettre des visas Schengen en représentation de la Suisse.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV).
- ▶ La Suisse émet des documents de voyage pour étrangers contenant des données biométriques.
- ▶ Le Conseil fédéral a approuvé de premières conventions, en particulier avec l'Allemagne et l'Autriche, dans le cadre du régime de Dublin. Ces conventions visent, notamment, la simplification des procédures et le raccourcissement des délais pour la transmission et l'examen de requêtes aux fins de prise ou de reprise en charge de requérants d'asile.*
- ▶ Un plan national est défini et mis en œuvre pour la gestion intégrée des frontières nationales (tâche transversale exécutée en collaboration avec différents partenaires).

Objectif 3: Place économique suisse

- ▶ Le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (procédure d'assainissement) est adopté.*
- ▶ La consultation concernant un projet de révision partielle du droit de la responsabilité civile (délais de prescription) est ouverte.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation portant sur la gestion des fonds en déshérence et décidé de la suite de la procédure.
- ▶ La consultation relative à «l'acte authentique électronique» est ouverte.*
- ▶ Le message sur la protection juridique pour les personnes qui découvrent des cas de corruption (en exécution de la motion Gysin 03.3212) est adopté.
- ▶ Un rapport rendant compte de la situation en matière d'immigration et de la nécessité éventuelle d'activer la clause de sauvegarde à l'égard des États de l'UE-17 est soumis au Conseil fédéral.

Objectif 4: Cohésion sociale

- ▶ Le message sur la révision partielle du code civil (autorité parentale conjointe) est adopté.*
- ▶ Le message concernant la révision du code pénal (réglementation de l'assistance au suicide organisée) est adopté.*
- ▶ Le message relatif à la loi fédérale concernant les mesures de lutte contre les mariages forcés (en exécution de la motion Heberlein 06.3658) est adopté.

Objectif 5: Institutions de l'État

- ▶ Le message additionnel concernant la réforme de la direction de l'État est adopté.*
- ▶ Le message relatif à l'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux: la parole au peuple !» est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation portant sur la révision de la loi fédérale sur l'Institut suisse de droit comparé et de la loi fédérale sur la métrologie et a décidé de la suite de la procédure.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport portant sur l'échange de données entre autorités fédérales et cantonales (en exécution du postulat Lustenberger 07.3682).*
- ▶ Le Conseil fédéral a mené la consultation relative à la révision partielle de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (en exécution de la motion 08.3589 Stadler [«Droit d'auteur. Moins de procès, davantage d'argent pour les ayants droit»]).
- ▶ Le système de gestion de la protection des données et de la sécurité des informations est mis en œuvre avec succès au DFJP en collaboration avec les unités d'organisation.

Objectif 6: Migration

- ▶ Le message concernant une révision de la loi sur la nationalité est adopté.*
- ▶ Le message relatif à la modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers est adopté.*
- ▶ Le Conseil fédéral a conclu de nouvelles conventions de partenariat dans le domaine des migrations afin d'intensifier la coopération dans des régions clé revêtant un intérêt majeur pour la Suisse.*
- ▶ «Protection dans la région» : la prise de contact a eu lieu avec les États partenaires définis en Europe ; des descriptifs de projets sont élaborés et la mise en œuvre des programmes a débuté.
- ▶ Prévention de la migration illégale : trois projets supplémentaires sont mis en œuvre dans des pays dits prioritaires.

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

Objectif 1: Initiative populaire «Contre de nouveaux avions de combat»

- ▶ L'initiative populaire du GSsA «Contre de nouveaux avions de combat» sera traitée par le Parlement et soumise au vote populaire.

Objectif 2: Rapport sur la politique de sécurité et activités de politique de sécurité

- ▶ Le nouveau rapport sur la politique de sécurité est approuvé par le Conseil fédéral et transmis au Parlement.*
- ▶ Le message concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois centres de Genève et aux activités de la politique de sécurité apparentées, pour les années 2012–2015, est approuvé par le Conseil fédéral.*

Objectif 3: Optimisation des contrôles de sécurité relatifs aux personnes

- ▶ Toutes les mesures d'optimisation des contrôles de sécurité relatifs aux personnes (CSP) sont approuvées par le Conseil fédéral.

Objectif 4: Fin de la mise en place du Service de renseignement de la Confédération (SRC)

- ▶ Les processus du Service de renseignement de la Confédération (SRC) sont établis.
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de la procédure à suivre en ce qui concerne le projet LMSI II et la législation du SRC.

Objectif 5: Optimisation de la fourniture de prestations

- ▶ L'équilibre entre les ressources et la fourniture de prestations s'est sensiblement amélioré à la Base d'aide au commandement (BAC).
- ▶ L'équilibre entre les ressources et la fourniture de prestations s'est sensiblement amélioré à la Base logistique de l'armée (BLA).
- ▶ Les mesures découlant de la liste des lacunes de l'armée ont été mises en œuvre et communiquées selon le calendrier prévu.

Objectif 6: Développement de l'armée sur la base des exigences politiques

- ▶ Les options pour le développement de l'armée ont été élaborées sur la base du nouveau rapport sur la politique de sécurité.
- ▶ La réalisation de la 2e étape du «Modèle de base plus» est achevée.

Objectif 7: Promotion de la prise de conscience et de la transparence des coûts à tous les échelons

- ▶ La comptabilité analytique (comptabilité des coûts et prestations, CPP) est appliquée dans l'ensemble du domaine de la Défense.
- ▶ Les cadres de la Défense sont systématiquement encouragés à raisonner en termes de coûts.
- ▶ La tendance à la hausse des dépenses d'exploitation est battue en brèche avec le budget 2011.

Objectif 8: Développement de la protection de la population et de la protection civile

- ▶ Les messages portant sur la révision de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) ainsi que sur la révision de l'ordonnance sur la protection civile (OPCi) sont disponibles.*
- ▶ L'ordonnance sur l'organisation des interventions en cas d'événement ABC et d'événement naturel (ordonnance sur les interventions ABCN) est disponible.

Objectif 9: Développement des bases juridiques et conceptuelles de la promotion du sport

- ▶ Le troisième paquet de mesures de la conception d'une politique du sport en Suisse est approuvé.*
- ▶ Les ordonnances d'application de la loi sur l'encouragement et la promotion du sport ainsi que de la loi sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport sont prêtes.*

Objectif 10: Mise en œuvre d'armasuisse 2010

- ▶ armasuisse a renforcé sa position en tant qu'organisation d'acquisition de la Confédération.
- ▶ L'efficacité et l'efficacités d'armasuisse se sont améliorées de façon mesurable et transparente.

Département des finances

Objectif 1: Accord du 17 août 2009 entre le Conseil fédéral et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant la demande de renseignements de l'US Internal Revenue Service (IRS) relative à UBS SA

- ▶ L'organisation du projet responsable de la mise en œuvre de l'accord est opérationnelle.
- ▶ Les demandes d'assistance administrative de l'US-IRS sont traitées par l'organisation du projet dans les délais impartis.

Objectif 2: Programme d'assainissement du budget de la Confédération et mise en œuvre du réexamen des tâches

- ▶ La procédure de consultation est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.*
- ▶ Le message et la loi fédérale sur l'assainissement du budget de la Confédération ainsi que la mise en œuvre du réexamen des tâches sont adoptés.*

Objectif 3: Procédure de consultation et décision sur la suite des opérations concernant l'imposition des sociétés

- ▶ La procédure de consultation concernant l'évolution de l'imposition des sociétés est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé de la suite des opérations.*

Objectif 4: Révision de la protection des déposants

- ▶ La procédure de consultation est achevée.*
- ▶ Le message pour une nouvelle réglementation exhaustive de la protection des déposants est adopté.*

Objectif 5: Révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

- ▶ La procédure de consultation est achevée.*
- ▶ Le mandat concernant l'élaboration d'un message portant sur la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance a été donné.*

- Objectif 6: Initiative populaire de la Société suisse des propriétaires fonciers: «Sécurité du logement à la retraite»**
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message (contre-projet indirect).*
- Objectif 7: Péréquation financière: nouvelle dotation des instruments de péréquation pour les années 2012 à 2015**
- ▶ La consultation relative au rapport de l'AFF sur l'efficacité de la péréquation financière est achevée et a fait l'objet d'une évaluation.*
 - ▶ Le message sur la dotation des instruments de péréquation pour la période 2012 à 2015 s'y rapportant est adopté.*
- Objectif 8: Révision de la réglementation sur les délits boursiers et les abus de marché**
- ▶ La procédure de consultation est achevée.*
 - ▶ La suite de la procédure est arrêtée.*
- Objectif 9: Achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports (Tax free at arrival)**
- ▶ La procédure de consultation est achevée.*
 - ▶ Le message relatif à la révision de la loi fédérale sur l'achat de produits dans les boutiques hors taxes des aéroports est arrêté.*
- Objectif 10: Rationalisation de l'informatique fédérale**
- ▶ Le pilotage stratégique des TIC est optimisé.
 - ▶ Le poste de travail standard est introduit auprès de la plupart des collaborateurs.
 - ▶ Les conditions requises pour une centralisation des prestataires informatiques du DFF, DFAE, DFJP et DFE sont réalisées (cf. réponse du Conseil fédéral à la motion 07.3452 Centralisation des fournisseurs de prestations TI).

Objectif 11: Mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration

- ▶ Jusqu'à la fin de l'année 2010, la phase de conception sera au moins achevée pour tous les projets prioritaires de la stratégie. Le 3e programme de stabilisation conjoncturel a été mis en œuvre de manière ciblée.*
- ▶ Dès la fin de l'année 2010, des modèles de procédure et des outils pour la mise en application de la cyberadministration au niveau communal sont à la disposition des communes.*
- ▶ La collaboration avec la branche des TIC dans la cyberadministration est encore renforcée. Des mesures organisationnelles sont notamment introduites pour intégrer la branche des TIC dans le travail conceptuel autant que dans le travail concret, en fonction de la distribution des rôles entre mandant et mandataire.*

Objectif 12: Examen de la surveillance des marchés financiers

- ▶ Le rapport sur l'examen de la surveillance des marchés financiers est adopté et la suite de la procédure est arrêtée.*

Objectif 13: Développement de la gestion administrative axée sur les résultats (GMEB)

- ▶ La suite des opérations concernant la stratégie globale en matière de GMEB est définie.*

Objectif 14: Conditions d'engagement attractives et compétitives (pour les employés de la Confédération)

- ▶ Après la révision de loi sur le personnel de la Confédération, l'ordonnance sur le personnel de la confédération a aussi fait l'objet d'une révision.

Objectif 15: Stratégie en matière de personnel de la Confédération 2010–2015

- ▶ La nouvelle stratégie en matière de personnel de la Confédération a été élaborée et adoptée.*

Département de l'économie

Objectif 1: Intensification de la politique de libre-échange en vue d'élargir et approfondir le réseau d'accords de libre-échange avec des partenaires hors UE*

- ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Inde ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Inde sont signés.
- ▶ L'étude de faisabilité conjointe entre la Suisse et la Chine est achevée, la décision de principe sur l'ouverture de négociations pour un accord de libre-échange Suisse-Chine est prise et le mandat de négociation est adopté.
- ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Ukraine ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Ukraine sont signés.
- ▶ Les négociations sur des accords de libre-échange AELE-Indonésie et AELE-Russie ont atteint un stade avancé.
- ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et Hong Kong ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et Hong Kong sont signés.
- ▶ L'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Algérie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Algérie sont signés.
- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la Serbie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et la Serbie est approuvé.
- ▶ Le message concernant l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et l'Albanie ainsi que l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Albanie est approuvé.

Objectif 2: Renforcement de la place économique suisse

- ▶ Message global de promotion économique pour les années 2012 à 2015 : le message global comprend une vue d'ensemble des bases conceptuelles de la promotion de la place économique de la Confédération (politique en faveur des PME, promotion des exportations, promotion de la place économique, politique du tourisme). Il présente, en parallèle, les bases du financement réparti sur quatre ans.*
- ▶ Le Conseil fédéral a décidé d'une possible extension de l'agenda de la politique de croissance (premier semestre 2010).
- ▶ Révision de la loi sur les cartels : le Conseil fédéral a décidé de l'ouverture d'une procédure de consultation (premier semestre 2010).
- ▶ Modification de l'ordonnance sur l'indication des prix en vue de son adaptation à la révision de la loi fédérale contre la concurrence déloyale et afin de renforcer la protection des consommateurs : la procédure de consultation est achevée, ses résultats sont évalués et l'ordonnance modifiée est établie.

Objectif 3: Evaluation de l'évolution de la conjoncture et du marché du travail*

- ▶ Les mesures prises par la Confédération dans le cadre du troisième train de mesures de stabilisation dans le domaine du marché du travail pour lutter contre le chômage des jeunes et le chômage de longue durée sont développées et mises en œuvre.
- ▶ L'ordonnance relative à la loi sur l'assurance-chômage révisée est approuvée.
- ▶ En cas de nette dégradation des perspectives, examen de mesures additionnelles de lutte contre le ralentissement de l'économie et le chômage.

Objectif 4: Consolidation des relations avec l'UE

- ▶ Une évaluation des instruments de politique européenne de la Suisse est effectuée.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité sont achevées.
- ▶ Les négociations relatives au système de navigation par satellite GALILEO sont achevées.*
- ▶ Les éventuelles négociations relatives à la participation au système d'échange de droits d'émission (SEDE) sont achevées.*
- ▶ La décision de principe relative au lancement des négociations et à leurs contenus avec la Commission européenne est prise pour la coopération en matière de sécurité des produits chimiques (REACH) et les éventuelles négociations sont entamées.*
- ▶ Des accords-cadre bilatéraux portant sur la mise en œuvre de la contribution suisse à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie sont conclus, voire signés avec la Bulgarie et la Roumanie.
- ▶ Les négociations se sont poursuivies dans le secteur agroalimentaire et dans celui de la santé publique. Les éléments-clefs ont été définis.*
- ▶ Les négociations dans le domaine de la protection mutuelle des appellations d'origine (AOC/IGP) avec l'UE ont progressé jusqu'au consensus sur un projet d'accord et au lancement de procédures de consultation. Selon les circonstances, une stratégie de remplacement est élaborée.

Objectif 5: Cycle de Doha de l'OMC

- ▶ Engagement actif pour une conclusion du cycle de Doha en 2010 en vue d'un renforcement du système commercial multilatéral dans le cadre de l'OMC.*

Objectif 6: Garantie du financement de la coopération au développement et de la coopération avec les pays de l'Est, positionnement de la Suisse au sein des institutions multilatérales de financement, y compris garantie de leur financement

- ▶ Le relèvement du crédit-cadre IV sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est et de la CEI est approuvé.*
- ▶ Le message concernant les augmentations de capital des banques multilatérales de développement est approuvé.*
- ▶ La Suisse s'est engagée avec succès pour la prise en compte de son poids économique et de ses contributions à l'aide au développement dans le processus de réforme des droits de vote de la Banque mondiale.

Objectif 7: Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour l'année 2012.*
- ▶ Le Conseil fédéral a déterminé les grandes lignes de l'internalisation de la formation professionnelle.
- ▶ Le Conseil fédéral a, sur la base des travaux du groupe de travail interdépartemental (DFE/DETEC) et dans le cadre d'une note de discussion, clarifié la participation de la Suisse au programme-cadre européen pour la compétitivité et l'innovation (CIP) et en a déterminé les grandes orientations.
- ▶ L'évaluation de la recherche de l'administration fédérale est achevée et le Conseil fédéral en est informé par un rapport final.

Objectif 8: Autorisation d'exercice

- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'arrêté fédéral relatif à l'approbation et à la mise en œuvre de la décision 1/09 du Comité mixte Suisse-UE sur la libre circulation des personnes et la loi sur la procédure d'annonce et les mesures de compensation lors de l'exercice de professions réglementées.*

Objectif 9: Amélioration de la compétitivité de l'agriculture

- ▶ Le message sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2012 et 2013 est approuvé. Il couvre une période transitoire en vue de pouvoir coordonner à l'avenir la fixation des enveloppes financières avec les plans financiers de la législature.*
- ▶ Une stratégie relative à la prochaine étape du développement de la politique agricole est élaborée et les mesures correspondantes sont préparées. Elles doivent être axées sur une agriculture productive et durable qui soit en mesure de garantir la sécurité de l'approvisionnement du pays. A cet égard, le développement des négociations internationales en cours est pris en compte ainsi que les mesures d'accompagnement destinées à faciliter l'adaptation du secteur agroalimentaire aux nouvelles conditions du marché et à garantir une transition correcte au plan social.
- ▶ Le concept «Développement du système des paiements directs» est approfondi en tenant compte des recommandations du Parlement.
- ▶ Le programme relatif au développement d'une plate-forme permettant à tous les utilisateurs – agriculteurs, Confédération, cantons ou autres ayants droit – d'acquiescer ou de saisir des informations et des données relevant du secteur primaire (ASA 2011) est entré en phase d'application partielle (coordination des contrôles).

Objectif 10: Gestion des matières premières et des ressources naturelles

- ▶ Différentes options et actions proposées dans le rapport «Crise alimentaire et pénurie de matières premières et de ressources» sont approfondies, notamment en vue de pouvoir être intégrées dans les étapes futures du développement de la politique agricole.

Objectif 11: Amélioration de la santé animale

- ▶ La consultation relative à la modification de la loi sur les épizooties en vue de garantir une prévention plus active et plus rapide des épizooties (08.3012 Motion Zemp) est achevée.
- ▶ Le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de Santé animale suisse «2010 plus» est discuté avec les milieux concernés.
- ▶ Un exercice national de simulation d'une épizootie hautement contagieuse est préparé.

Objectif 12: Amélioration dans les domaines de la protection des animaux et de la protection des espèces menacées

- ▶ La consultation relative à la révision partielle de la loi sur la protection des animaux est achevée.
- ▶ Dans les discussions et les négociations avec l'UE dans le domaine vétérinaire, la Suisse s'engage pour une amélioration de la protection des animaux à l'échelle européenne.
- ▶ La consultation relative à une loi fédérale d'application de la Convention du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est achevée.

Objectif 13: Politique du logement

- ▶ Le message concernant un crédit-cadre en faveur d'engagements conditionnels pour l'aide au logement (cautionnements) est adopté.*
- ▶ La procédure de soumission en vue de la vente de la Sapomp Wohnbau SA est achevée.
- ▶ La décision concernant la structure et la position de l'Office fédéral du logement au sein de l'administration fédérale est prise.

Objectif 14: Révision des lois spéciales portant sur la sécurité des produits

- ▶ Vu la motion 09.3008, les lois sectorielles portant sur la sécurité des produits seront examinées de façon à relever les doublons ou les divergences injustifiées par rapport à la nouvelle loi sur la sécurité générale des produits et à élaborer, le cas échéant, d'ici à fin 2010, un projet de révision pour y remédier.*

Objectif 15: Mise en œuvre de la politique de sécurité

- ▶ La nouvelle stratégie du service civil comme base du mandat de prestations 2012–2015 est élaborée.

Objectif 16: Adoption de rapports de base

- ▶ Le DFE a adopté le rapport concernant le besoin de coordination et de pilotage relatif à la mise en œuvre du système de formation et à la mise en place d'une offre de formation axée sur les besoins dans les professions des soins aux niveaux fédéral et cantonal.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant les nouvelles initiatives technologiques de l'UE en exécution du postulat Burkhalter 08.3465.*
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant le soutien à la formation duale en exécution du postulat Favre 08.3778.*
- ▶ Le rapport sur la pénurie de personnel qualifié en sciences et techniques, élaboré en réponse aux postulats Hochreutener 07.3538, Recordon 07.3747 et Widmer 07.3810, est approuvé.*
- ▶ Le onzième rapport agricole consacré notamment à l'examen de la durabilité de l'agriculture est publié.
- ▶ Le rapport sur l'avancement des travaux et sur les nouveaux développements dans le domaine de l'allégement administratif est adopté.
- ▶ Le Conseil fédéral a adopté le rapport concernant la politique du tourisme de la Confédération pour l'année 2012.

Objectif 17: Stratégie de cyberadministration suisse

- ▶ Les projets prioritaires de la stratégie de cyberadministration suisse ayant un impact sur le développement économique sont conduits directement ou en partenariat par les offices concernés du DFE.
- ▶ La planification et le financement des projets prioritaires relevant du DFE sont connus.

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Objectif 1: Stratégie en matière d'infrastructures

- ▶ Le rapport sur l'avenir des réseaux d'infrastructure nationaux est approuvé par le Conseil fédéral.*
- ▶ Le message concernant les mesures visant à accélérer la procédure d'adjudication est approuvé par le Conseil fédéral.*
- ▶ Le message sur l'adhésion à l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN) est approuvé par le Conseil fédéral.*

Objectif 2: Développer et garantir l'infrastructure ferroviaire

- ▶ La procédure de consultation concernant le projet Rail 2030 est ouverte.*
- ▶ La procédure de consultation concernant l'amélioration de la protection contre le bruit en fonction des besoins est ouverte.*
- ▶ Le message sur la convention des prestations (CP) entre la Confédération et les CFF 2011/12 est adopté.*
- ▶ Le message sur le financement des ETC 2011/12 est adopté.*

Objectif 3: Poursuite de la réforme des chemins de fer

- ▶ Le message sur la deuxième étape de la réforme des chemins de fer 2 est adopté.*

Objectif 4: Sécurité routière

- ▶ Le message concernant la révision de la loi sur la circulation routière (Via sicura) est soumis à la décision du Conseil fédéral.*
- ▶ Le message concernant l'Initiative populaire fédérale «pour des véhicules plus respectueux des personnes» est approuvé par le Conseil fédéral.*

- Objectif 5: Politique aéronautique: garantir un raccordement optimal de la Suisse aux grands centres européens et internationaux**
- ▶ La procédure de consultation concernant la législation d'exécution concernant la modification de l'article 86 Cst (financement spécial du trafic aérien) est ouverte.
 - ▶ Des ébauches de solutions possibles du différend entre la Suisse et l'Allemagne concernant les procédures d'approche de l'aéroport de Zurich sont mises au point.
 - ▶ La procédure ordinaire d'établissement de la fiche de coordination PSIA pour l'aéroport de Zurich est ouverte.
 - ▶ Les dispositions d'exécution de la loi révisée sur l'aviation sont prêtes.
- Objectif 6: Infrastructure de télécommunication compétitive**
- ▶ La stratégie relative à l'aménagement des réseaux de télécommunication à large bande a été définie par le Conseil fédéral.*
- Objectif 7: Poursuivre la mise en œuvre de la politique énergétique extérieure**
- ▶ Les négociations dans le domaine de l'électricité sont achevées.*
 - ▶ Le dialogue avec les pays voisins concernant l'énergie est intensifié.*
 - ▶ Le message sur la ratification de l'instrument d'adhésion à l'IRENA (Agence internationale pour les énergies renouvelables) est adopté.*
- Objectif 8: Renforcer l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables**
- ▶ La révision de l'ordonnance sur l'énergie concernant les exigences minimales pour les appareils électriques est adoptée.
- Objectif 9: Clarifier la question du développement des réseaux, de l'avenir de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets nucléaires**
- ▶ La procédure de consultation concernant le projet de révision totale de l'ordonnance sur la responsabilité civile en matière nucléaire est ouverte.
 - ▶ Le rapport sur les émoluments et les redevances aux collectivités, qui font partie des prix de l'électricité, est adopté.*

Objectif 10: Utiliser les ressources naturelles en préservant l'environnement

- ▶ **Le rapport sur la stratégie de la Suisse en matière de biodiversité a été présenté au Conseil fédéral.***
- ▶ **Le message concernant une révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire est approuvé par le Conseil fédéral.***
- ▶ **Le Projet de territoire Suisse, qui sert de base aux activités ayant des incidences spatiales de la Confédération, est approuvé.**
- ▶ **Le message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la Convention d'Århus ainsi qu'une modification de la loi sur l'environnement (LPE) est approuvé par le Conseil fédéral.***

